

Non aux 73 vaccins obligatoires ! Non à ce « crime contre l'immunité ! »

**Rejoignez les 1000 premiers plaignants !
Résistons !**

Alors que rien ne le justifie, le gouvernement français actuel a décidé (ce fut même sa première mesure) d'imposer à nos enfants l'inoculation de nouveaux vaccins obligatoires, dès l'âge de six semaines et jusqu'à 18 mois !

Rien d'avouable ne peut justifier une telle décision : ni la recherche scientifique, ni le moindre risque épidémique et encore moins l'efficacité thérapeutique desdits vaccins !

Il y a une certitude, c'est qu'il ne faut pas croire la ministre de la santé, Agnès Buzyn, lorsqu'elle parle de la vaccination et de la prétendue absence de dangerosité des « 11 » vaccins !

En fait de « 11 », ce sont **73 vaccins** qui vont être injectés dans les muscles (et sans doute dans les capillaires sanguins pour certains) des 800 000 nourrissons à naître en France en 2018 !

73 vaccins entre 6 ou 8 semaines et 18 mois, alors qu'aucun risque épidémique ne menace la France, et encore moins l'humanité, et que scientifiquement rien ne justifie une telle vaccination de masse !

73 vaccins avec leurs métaux lourds neurotoxiques, comme de l'aluminium et du mercure, ou avec leurs substances chimiques, comme le formol, aux effets parfois mortels.

Ils violent nos droits fondamentaux d'être humain !

Le « libre consentement éclairé », principe médical éthique universel reconnu en 1947 dans la foulée du deuxième procès de Nuremberg, qui jugea les médecins nazis pour leurs crimes expérimentaux sur des êtres humains semble n'avoir aucune importance à leurs yeux.

Ce principe est jeté aux orties par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn et les partisans des « vaccins-à-tout-prix-et-quoi-qu'ils-contiennent ».

Rappelons qu'au Canada et que dans la plupart des Etats des USA, chaque citoyen peut s'opposer à la vaccination obligatoire au nom de sa liberté de conscience ou de sa religion !

Les vaccins seraient sûrs et sans danger...

Allez dire cela aux Philippins qui comptent depuis décembre 2017 les enfants morts après la vaccination massive contre le virus de la dengue avec les vaccins français du groupe Sanofi-Pasteur !

Rappelons-nous des discours « officiels » lors des affaires de l'amiante ou du Médiateur®.

Les « scientifiques » en place, les « journalistes santé » les responsables politiques et les représentants du lobby de l'amiante ou du lobby pharmaceutique, nous chantaient à l'unisson, la main sur le cœur et la

voix suave : « L'amiante ? Cela n'a jamais déclenché le moindre cancer (on attend encore plus de 100 000 morts dans les prochaines années) », « le Médiator® ? Jamais fait de mal à personne (les « experts » officiels prévoient 1800 morts) ».

Mais n'oublions pas que ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas le principe de la vaccination, ce sont :

- les substances utilisées pour fabriquer ces « vaccins », potentiellement mortelles ou en tout cas susceptibles de provoquer de graves maladies neurologiques, en particulier les adjuvants à base d'aluminium, ou des substances chimiques comme le formol ;
- la « pertinence » physiologique de vacciner des nourrissons dès six ou huit semaines ;
- l'absence la plus élémentaire d'évaluation des risques pour chaque nourrisson, pris individuellement (les bébés ne sont pas des machines identiques au service des profits des laboratoires pharmaceutiques et de leurs obligés, qu'ils soient politiciens ou « journalistes santé ») ;
- le remplacement du principe de précaution par celui du « bénéfice-risque » au service des laboratoires : augmentation maximum de leurs bénéfices et risque nul puisqu'en cas d'effet secondaire, y compris dramatiques, c'est l'Etat (Oniam), c'est-à-dire nos impôts et taxes, qui indemnise les victimes (si elles sont encore vivantes après des années de procédures !) ;
- la vaccination de masse qui nie les particularités individuelles qui rendent certains nourrissons allergiques à toute vaccination.

Et, enfin, ce qui est en cause, ce sont nos droits de femmes et d'hommes libres d'être responsables de nos corps face à la dictature des laboratoires pharmaceutiques qui se met en place.

Et à ce jour, personne n'a pu nous expliquer pourquoi on rend obligatoire aujourd'hui l'extension de la vaccination, alors qu'en septembre 2014, les autorités médicales en recommandaient l'abandon pur et simple ?

Si vous partagez notre combat, si le sort des 800 000 bébés à naître en 2018 ne vous est pas indifférent, si vous n'acceptez pas la violation de nos droits fondamentaux d'être humain, rejoignez-nous, **il y a urgence !**

Maître Serge Lewisch va très prochainement transmettre au procureur de la République les 1000 premières plaintes pénales signées.

Nous vous proposons de nous rejoindre en signant à votre tour cette plainte pénale complétée des événements les plus récents (nous ne cesserons d'envoyer les nouvelles au procureur de la République).

Soyons, 5 000, soyons 10 000, soyons encore plus nombreux à nous opposer fermement à ce crime contre « l'immunité » pour reprendre l'expression d'Isabelle Adjani !

Pour nous rejoindre, il vous suffit de :

1. De lire la plainte pénale jointe avec attention ;
2. D'imprimer et de signer la dernière page de la plainte pénale ;
3. D'imprimer et de le remplir joint (renseignements sur l'état civil, etc.) ;
4. De faire une copie de votre pièce d'identité ;
5. De numériser ces trois documents ;
6. De nous les renvoyer :

- par email, à l'adresse suivante : vaccination-plainte-penale-1801@gcpww.org
- par voie postale, à l'adresse suivante : Maître Serge Lewisch, 132, boulevard du Montparnasse - FR 75014 Paris

Nous rappelons que notre petite équipe est totalement bénévole et que Maître Serge Lewisch (sergelewischavocat@gmail.com) nous représente *pro bono* (gratuitement) jusqu'au dépôt des plaintes au Procureur. Si d'autres procédures sont nécessaires par la suite, comme celle de saisir le doyen des juges d'instruction, chacun sera sollicité par avance pour son accord et jamais il ne vous sera demandé le moindre argent sans que vous en ayez donné formellement l'autorisation avant.

Bien à vous et très amicalement.

Sophie Guillot, porte-parole du collectif « Ensemble pour une Vaccination Libre » contact@epvl.eu
Pierre Lefevre, porte-parole du collectif « Libre consentement éclairé » lefevre@gcpww.org

Résistons !

Rappel :

Notre action est soutenue par MEDECINE & PHARMACOPEE CHINOISES FRANCE qui se met bénévolement à notre service pour la gestion administrative de notre collectif - Vous pouvez soutenir notre action en faisant un don, même pour 1 euro !

Par virement bancaire :

IBAN : FR76 1820 6002 5765 0396 8037 242 - BIC : AGRIFRPP882

RIB : BANQUE : 18206 GUICHET : 00257 N° de COMPTE : 65039680372 CLÉ : 42

DOMICILIATION : PARIS ORDENER (00257)

TITULAIRE DU COMPTE : ASSOC. MÉDECINE ET PHARMACOPÉE CHINOISE FRANCE

Par chèque à l'ordre de : « ASSOC. MÉDECINE ET PHARMACOPÉE CHINOISE FRANCE »

Adressé à :

M&PCF

C/O Maître Serge Lewisch

132 bld du Montparnasse

75014 Paris